

VENTE VILLAS, APPARTEMENTS, GARAGES, PARKINGS :**Honoraires maximums pratiqués à la charge du vendeur**

3 500€ TTC pour les ventes inférieures et jusqu'à 50 000 €
7% TTC pour les ventes comprises entre 50 001€ et 150 000 €
6% TTC pour les ventes supérieures à 150 001€

Avis de valeur : 250 € TTC

Honoraires à la charge de l'acquéreur dans le cadre d'une succession

VENTE TERRAINS, MURS COMMERCIAUX, FONDS DE COMMERCE, DROIT AU BAIL :**Honoraires maximums pratiqués à la charge du vendeur**

5 000 € TTC pour les ventes inférieures et jusqu'à 50 000 €
10% TTC pour les ventes supérieures à 50 001 €

Honoraires à la charge de l'acquéreur dans le cadre d'une succession

LOCATION VILLAS ET APPARTEMENTS :**A la charge du Locataire** (selon décret n°2014-890 du 1er août 2014)

Visite, constitution du dossier et rédaction du bail : 10€ TTC / m² habitable en Zone Tendue
8€ TTC / m² habitable pour les autres zones + Etat des lieux : 3€ TTC / m² habitable

A la charge du Bailleur

Visite, constitution du dossier et rédaction du bail : 10€ TTC / m² habitable en Zone Tendue
8€ TTC / m² habitable pour les autres zones + Etat des lieux : 3€ TTC / m² habitable
+ Honoraires d'entremise 100 € TTC

LOCATION GARAGES ET PARKINGS :**Honoraires partagés pour moitié entre Bailleur et Locataire, selon mandat**

2 mois de loyer hors charges + TVA, sont inclus : visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail et des états des lieux

LOCATION DE LOCAUX INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX :**Honoraires partagés pour moitié entre Bailleur et Locataire, selon mandat**

30% HT, soit 36% TTC du loyer annuel HT
Rédaction de bail commercial tous types : 400€ HT, soit 480€ TTC

HONORAIRES DE GESTION :**Honoraires à la charge du Bailleur****Villa, appartement, local commercial ou industriel**

6% HT, soit 7,2% TTC sur loyers et charges + 23€ TTC forfaitaires par lot et par an pour renseignements en vue de la déclaration des revenus

Garage et parking

8.33% HT, soit 10% TTC sur loyers et charges + 23€ TTC forfaitaires par lot et par an pour renseignements en vue de la déclaration des revenus